

MIEUX VIVRE ENSEMBLE À PALAVAS-LES-FLOTS

Les règles d'usage citoyennes

Plus de renseignements à la Mairie : 04 67 07 73 00

www.palavaslesflots.com



Tenue correcte exigée, le port du maillot de bain : c'est exclusivement sur la plage



Port de chaussures obligatoire (pas de pieds nus en dehors des plages)



Il est interdit de fumer dans les lieux publics couverts. Chaque fumeur se munit d'un cendrier portatif et ne jette jamais ses mégots à terre



Les chiens doivent être tenus en laisse. Merci aux maîtres de ramasser les déjections dans les sacs mis à disposition



Uriner sur la voie publique est un délit. Des sanitaires gratuits sont à votre disposition en ville



Pas de dépôt de déchets autre que dans les poubelles



Le bruit est une pollution et une agression. Respect des horaires de silence : 22h à 7h00



Respect des places de stationnement véhicules réservés aux personnes à mobilité réduite



Respect des lieux de stationnement, pas de voitures sur les trottoirs ni sur les pistes cyclables



Le trottoir est réservé aux piétons
Pour le vélo, il a sa piste cyclable qui lui est réservée



L'interdiction n'est pas un acte d'oppression mais un pacte pour l'éducation